F Pr 15714

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Case FRC 18727

RAPPORT

FAIT

PAR FOURCROY,

Sur la réſolution du 8 meſſidor an 4, relative au placement des Ecoles centrales.

Séance du 25 meſſidor, l'an 4.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Vous avez nommé, le 10 meſſidor, une commiſſion pour examiner la réſolution du Conſeil des Cinq-Cents, du 8 du même mois, ſur les emplacemens deſtinés aux écoles centrales : je viens, au nom de cette commiſſion, vous rendre compte du réſultat de ſes obſervations & de ſes

THE NEWBERRY LIBRARY

penſées. Une première réflexion qui l'a frappée dans l'examen de cette réſolution, c'eſt qu'en effet rien n'eſt plus inſtant que d'accélérer l'organiſation de l'inſtruction publique, & que pour y parvenir il eſt urgent de fixer les emplacemens des écoles centrales ; auſſi votre commiſſion, en vous propoſant de conſacrer par votre adoption des motifs auſſi preſſans pour la choſe publique, a-t-elle penſé que vous deviez décréter l'urgence.

Sans doute l'importance de pareils motifs que vous avez déja reconnus dans pluſieurs circonſtances relatives au même ſujet, doit autoriſer votre commiſſion à vous en entretenir avec quelque étendue : votre commiſſion ſait d'ailleurs, citoyens collègues, combien vous faites cas de tout ce qui a rapport à l'inſtruction ; elle connoît le vif intérêt que vous y prenez, la haute eſtime que vous avez pour tous ceux qui s'occupent de la rétablir & de la perfectionner, la place que vous donnez à ce beau ſujet parmi les points de légiſlation les plus immédiatement influens ſur le bonheur public ; elle a donc cru qu'il étoit de ſon devoir de vous entretenir de l'état où ſe trouve en ce moment l'enſeignement public ; elle a penſé que le Conſeil des Anciens devoit avoir ſans ceſſe les yeux ouverts ſur l'éducation & la formation de la jeuneſſe, ſur l'établiſſement des écoles, ſur l'agrandiſſement du domaine des lettres, des ſciences & des arts ; & en me chargeant d'être ſon organe à cette tribune, elle m'a impoſé un devoir que je remplis avec d'autant plus d'empreſſement & d'aſſurance que je n'ai point oublié l'intérêt que vous m'avez déja témoigné dans une circonſtance analogue ; elle a penſé encore que des vérités trop peu connues, que des notions trop peu répandues ou trop oubliées, publiées dans cette enceinte & fortifiées par l'attention & le vœu du Conſeil des Anciens, parcourroient rapidement toute la République, frapperoient les adminiſtrations départementales, & donneroient à l'exécution des lois qui concernent l'inſtruction, une activité & un ſuccès qui ſont malheureuſement encore à deſirer.

Quel moment d'ailleurs pour parler des avantages des sciences & des arts, des encouragemens qui leur sont dus, des moyens d'en multiplier la communication & d'en accélérer les progrès, que celui où les victoires de nos braves armées préparent à la République une paix stable & glorieuse, où les rois vaincus déposant les armes devant la majesté du peuple français, vont reconnoître la puissance de cette République, qui les forcera pour toujours de respecter le sang comme les droits des hommes ! quel moment plus brillant pour les sciences qui agrandissent la pensée, pour les lettres & les arts qui font le charme de la vie, que celui où nos triomphes en Italie nous enrichissent de tous les chef-d'œuvres de la Grèce & de Rome ! quelle époque plus favorable que celle où un général, ami des lettres, rassure, appelle & traite en frères tous ceux qui les cultivent, & rassemble, au milieu même du fracas des armes & sous les aîles de la victoire, les maîtres célèbres & leurs élèves un moment dispersés ! Non, le flambeau des sciences & des arts échappera au souffle impur du vandalisme ; les portes du Panthéon s'ouvriront pour l'immortel Descartes ; les derniers cris de l'ignorance, des préjugés, du fanatisme, seront étouffés par la sagesse & la grandeur des institutions républicaines ; le titre de philosophe ne redeviendra plus un titre de proscription ; les législateurs accueilleront & protégeront tous les hommes qui travaillent au perfectionnement des connoissances. Tout annonce les hautes destinées de la République française dans la culture des sciences & des arts ; tout nous prédit un prompt accroissement dans les lumières & dans la prospérité qui en est la suite nécessaire : portons donc notre attention sur les moyens de les répandre ; ne négligeons rien de ce qui peut en propager la prompte communication, & connoissons sur-tout les obstacles qui s'y opposent, pour les lever avec plus de facilité.

Commençons, citoyens collègues, par écarter toutes les illusions qui pourroient nous séduire ; ne croyons pas avoir beaucoup fait lorsque nous n'avons encore crayonné que

de foibles esquisses ; ne nous dissimulons ni nos pertes ni notre foiblesse : si nous avons l'espérance bien fondée de nous relever promptement de l'état de langueur où l'instruction est tombée chez nous, ne prenons pas cet espoir pour une jouissance ; il n'est permis qu'aux poëtes, & il doit être défendu aux législateurs de dire, qu'*espérer c'est jouir*.

Sans doute, un horison plus heureux s'offre à nos regards ; sans doute, après tant d'orages & de malheurs nous touchons bientôt au port ; mais n'oublions pas qu'il nous faut presque tout réparer & même reconstruire. Je l'ai dit dans une autre occasion, l'instruction publique n'est encore qu'un projet attaché à la constitution française ; ce projet même est une première esquisse qui n'a ni la dignité ni la grandeur dignes du peuple français ; ce n'est là ni le vaste plan présenté à la fin de la première Assemblée constituante, & qu'on lui reprochera long-temps de n'avoir pas adopté, ni celui de Condorcet, que l'Assemblée législative a également négligé. Ceux qui ont contribué à l'établissement du projet actuel savent à la vérité que pour être conçu beaucoup moins en grand, il n'en a pas moins des rapports essentiels avec ses deux prédécesseurs ; ils savent qu'il contient une foule de pierres d'attente, qu'il est susceptible d'amélioration & d'agrandissement ; ils l'ont, en quelque manière, mesuré sur les circonstances au milieu desquelles il a été adopté ; & l'on peut même dire qu'en raison des tourmentes où il a pris naissance, il est peut-être plus que ce qu'il sembloit devoir être. Mais ses auteurs ont fondé leurs espérances sur le corps législatif qui devoit leur succéder : ils ont senti que, plus heureux qu'eux, les premiers législateurs constitutionnels reprendroient & étendroient leur plan, aggrandiroient leurs premières pensées, compléteroient ce qu'ils n'avoient pu qu'ébaucher, & que foible dans son état naissant, mais susceptible d'un grande extension, cette ébauche pouvoit devenir, dans des temps plus heureux, un riche tableau des connoissances humaines ; ils savoient qu'entre les écoles primaires & les écoles centrales ils lais-

soient un vide qui seroit tôt ou trad rempli par des écoles secondaires, & que la force des choses conduiroit le législateur à les établir. Ils ne doutoient pas que les écoles centrales ne fussent susceptibles de correction & d'amélioration ; ils connoissoient tout le parti que le Corps législatif pourroit tirer des écoles spéciales, source féconde de tout ce qu'il y a de grand, de beau, de sublime dans l'enseignement des hautes sciences, des lettres & des arts ; ils n'ignoroient pas combien de ressources offriroit l'Institut National aux législateurs qui en connoîtroient la force & l'importance ; ils étoient assurés que ce sanctuaire des sciences & des arts fourniroit au besoin toutes les lumières & toutes les données utiles à la création & au perfectionnement de tous les genres d'instruction & d'enseignement ; enfin ces mêmes auteurs du plan adopté vers les derniers temps de la Convention nationale, obligés de mesurer leurs conceptions sur les circonstances qui les avoient si long-temps comprimés & qui leur faisoient craindre encore de nouveaux revers, ne pouvoient pas se dissimuler les immenses obstacles qui se présenteroient dans l'exécution de leur plan, tout resserré qu'il étoit : les événemens n'ont que trop prouvé qu'ils avoient bien jugé ; & comment auroient-ils pu se tromper à cet égard ? n'avoient-ils pas l'assurance que les hommes & les choses manqueroient à la fois ? Les premiers, livrés long-temps à la proscription, n'avoient-ils pas été obligés de se cacher ou d'abandonner leurs études chéries ; les objets nécessaires à l'instruction n'étoient-ils pas, ou détruits, ou dilapidés, ou exportés, ou non reproduits en raison de leur consommation ? Les immenses dépenses d'une guerre dont l'histoire des hommes n'offre peut-être pas d'exemple, les affreuses dilapidations qui en sont une suite inévitable, l'impérieuse nécessité où le gouvernement devoit se trouver encore de ne s'occuper presque que des armées & de préparer leurs victoires, l'état d'inertie, d'anéantissement ou de langueur des manufactures, la vacillation & l'incertitude des lois financières, ne devoient-ils pas rendre impossible, ou

retrécir au moins singulièrement l'approvisionnement des écoles & le traitement des professeurs? La jeunesse rejetée aux frontières en torrens de héros & de vainqueurs employés à la défense publique, une foule d'hommes instruits, occupés jusques-là de l'enseignement des sciences & des lettres, forcés, soit par la nature des événemens politiques, soit par la nécessité de vivre, de se livrer au travail des administrations & des bureaux, les affreux succès que les méchans avoient obtenus dans l'art de pervertir la morale du peuple, d'altérer ses passions, de falsifier ses idées les plus simples & de l'éloigner de toute instruction, tout cela ne devoit-il pas multiplier les obstacles & s'opposer à l'organisation des écoles; & avec de pareils élémens étoit-il permis d'espérer une composition utile ou durable, pouvoit-on même espérer une composition quelconque? N'en doutez pas, citoyens collègues, ces obstacles trop réels devoient retarder l'organisation des écoles, & se faire sur-tout sentir dans l'établissement des écoles primaires & des écoles centrales. Aussi, quoique décrétées depuis plus de huit mois, quoi que déjà préparées par des décrets antérieurs qui ont aujourd'hui près de deux ans de date, ces institutions utiles ne sont presqu'encore que des projets. Dans cet état, votre commission a jugé convenable de vous présenter, à l'occasion de la résolution dont vous lui avez confié l'examen, & qui a pour objet les emplacemens des écoles centrales, quelques réflexions sur les moyens d'accélérer l'organisation de ces écoles sur les différentes parties qui la composent. En examinant avec soin la position où se trouvent en ce moment les administrations par rapport à ces établissemens de première nécessité, la commission a cherché les causes qui en ont entravé la marche, celles qui menacent de l'entraver encore, & elle s'est proposé, en vous les faisant connoître, de consigner dans ce rapport les idées qu'elles s'est faites sur les moyens de les faire disparoître.

Il lui a paru d'abord qu'une des principales causes qui avoient retardé l'exécution de la loi sur les écoles centrales,

outre celles qui dépendent des circonstances inséparables d'une révolution, & sur-tout des malheurs que nous avons éprouvés dans la nôtre, provenoit de ce que le genre, la nature même de ces écoles, n'étoient pas suffisamment connus des administrateurs qui sont chargés de leur établissement, & que si les premières difficultés, dépendantes de la pénurie des choses & des hommes ne pouvoient être réparées que par le temps, il étoit au pouvoir des législateurs de faire cesser les secondes, en développant leurs pensées, en faisant connoître avec plus de précision & d'exactitude ce qu'ils ont voulu aux hommes chargés d'accomplir leur vœu & de réaliser leurs espérances. Ainsi, tandis que la tranquillité intérieure & la prospérité nationale renaîtront par les soins d'un sage gouvernement, tandis que les moyens d'exécution qui ont manqué jusqu'ici découleront de cette source naturelle & féconde, les administrations, éclairées sur ce qu'elles ont à faire, & connoissant mieux la pensée du législateur sur les devoirs que la loi leur impose, s'empresseront de remplir en entier la mission qui leur est déléguée; & si leurs efforts n'en assurent pas le succès, le Corps législatif, averti par l'expérience administrative plus éclairée, s'empressera de corriger par des modifications convenables ce que ces institutions présenteront de défectueux.

C'est une belle pensée sans contredit que celle d'établir dans tous les points de la République des écoles où les branches principales des connoissances humaines seront enseignées, où les sciences utiles & trop éloignées jusqu'ici de la jeunesse avide d'apprendre, seront mises à la portée du plus grand nombre, où les ouvrages de la nature & les phénomènes du monde seront exposés aux jeunes gens, en même temps qu'on déroulera à leurs yeux les pages de l'histoire & le tableau du perfectionnement successif de l'homme en société, soit dans ses mœurs privées & publiques, soit dans le mécanisme de ses associations politiques. Graces éternelles soient rendues à cette étonnante Convention qui, dans les orages perpétuels des révolutions, au

milieu même du chaos révolutionnaire, entourée des débris & des décombres sous lesquels le vendalisme menaça tant de fois de l'ensevelir toute entière, n'a jamais désespéré de la chose publique, & a conçu le vaste projet d'élever sur les ruines des sciences & des arts une foule de monumens destinés à les faire renaître, à en répandre & à en féconder le germe, & à multiplier tout-à-coup les canaux de l'instruction sur la surface entière de la République ! On diroit que, dans la conscience de ses forces & de son énorme puissance, accoutumée aux succès & aux victoires, supérieure à tous les obstacles, conduite enfin par le génie du peuple français, elle a fondé sur ses destinées & mesuré en quelque sorte sur sa taille colossale des institutions, dont aucun temps ni aucun lieu n'ont encore offert l'image. Quatre vingt-dix écoles nouvelles semblent sortir tout-à-coup du néant, & succéder à des colléges où des méthodes encore gothiques se bornoient presque à ressasser pendant de longues années les élémens d'une langue morte, la source, à la vérité, de toutes les beautés littéraires, mais en même temps celle d'une stérile abondance & d'une pédantesque élocution pour le plus grand nombre des jeunes gens qu'on y fatiguoit de longues & ennuyeuses répétitions. Ici, au contraire, les langues ne sont qu'un des moindres objets, & peut-être même trop resserrés de leurs études. On les appelle à des jouissances plus étendues, à des connoissances plus multipliées, à des études plus attrayantes. C'est le spectacle de la nature & de ses créations, c'est la mécanique du monde & la scène variée de ses phénomènes, qu'on offre à leur active imagination, à leur insatiable curiosité. Ils n'auront plus à pâlir sur de tristes rudimens, sur d'insignifiantes & monotones syntaxes, sur des leçons mille fois rebatues & mille fois oubliées ; on ne bornera plus leurs facultés intellectuelles à la seule étude des mots & des phrases : ce sont des faits, ce sont des choses dont on nourrira leur esprit, & dont on ornera leur mémoire. Aux sciences physiques & mathématiques on associera l'exercice si utile qui apprend à représenter sur des plans

les objets avec leurs formes, leur dimension, leur position respective ; on alliera aux langues anciennes l'étude des principales langues vivantes, dont l'insouciante ignorance peut seule méconnoître l'utilité pour le commerce & les négociations. Aux principes & aux exemples de la belle littérature, on associera le mécanisme général des langues ; au lieu de quelques traits de l'histoire grecque & romaine qui ne donnoient autrefois dans nos colléges qu'une idée confuse de ces deux peuples fameux, & qui semoient dans nos jeunes esprits quelques germes de républicanisme que le despotisme & les habitudes monarchiques devoient bientôt y étouffer ou y comprimer, on offrira à de jeunes républicains la série non interrompue de l'histoire des hommes depuis les temps fabuleux jusqu'aux époques modernes ; on fera germer dans leur ame l'amour de la liberté par les grands exemples des nations qui en ont joui, & l'amour des vertus par ceux des philosophes qui les ont cultivées. La science sociale, l'art de gouverner les hommes par les lois, les rapports des peuples par l'industrie & le commerce, sciences qui se composent réellement de toutes les autres aux yeux des législateurs habiles, feront le complément de cette instruction consacrée à l'adolescence depuis douze ans jusqu'à dix-huit. Tel est l'ensemble de connoissances que doivent embrasser les écoles centrales. Dix professeurs dans chacune sont employés à fournir cette belle carrière, & en la comparant à celle qu'on faisoit naguères encore parcourir aux jeunes gens dans l'âge auquel on veut l'ouvrir aujourd'hui, on reconnoît une grande & utile conception, mise à la place de la mesquine & pédantesque répétition qui caractérisoit nos anciens colléges. On conçoit qu'en établissant ces institutions centrales telles que le législateur les a conçues, au lieu de faiseurs d'amplifications, au lieu de présomptueux bavards, ou d'ignorans écoliers que nous étions en général en sortant du collége, nos jeunes gens auront l'esprit meublé de connoissances utiles en entrant dans le monde, & qu'ils ne seront plus, comme nous nous rappelons l'avoir été presque

tous, obligés de recommencer des études pour rectifier ou perfectionner ce qui étoit mal appris ou trop superficiellement enseigné, d'oublier une foule de choses inutiles pour apprendre l'essentiel qui nous manquoit, de chasser les préjugés & les erreurs de tous les genres pour faire place à quelques vérités, de faire même souvent table rase dans notre esprit pour y admettre les notions saines & vraies des sciences ou des arts qui étoient indispensables aux professions que nous voulions embrasser. La nécessité d'un pareil changement dans les études étoit sentie depuis long-temps même dans les colléges; la plupart des professeurs de ces anciens établissemens, chargés des hautes classes depuis la rhétorique jusqu'à ce qu'on y appelloit souvent si improprement la philosophie, avoient déja modifié d'eux-mêmes le sujet de leurs leçons, & au lieu des méthodes scolastiques & des classifications surannées qu'une vieille habitude sembloit y avoir éternisées, ils commencoient depuis plusieurs années à donner à leurs élèves des élémens plus exacts & des principes plus purs des sciences mathématiques & physiques. Mais ce n'étoit qu'une bien légère amélioration, qui n'auroit certainement produit qu'avec beaucoup de lenteur le bien que les professeurs de quelques universités de France s'en étoient flattés d'obtenir; souvent même ils trouvoient dans la routine & les anciens préjugés une résistance qui ne leur laissoit aucun pouvoir de mieux faire. Aussi sous ce point vue la suppression des universités & des colléges qui en dépendoient fut une chose utile, & leur remplacement par les écoles centrales fut une chose grande.

Il falloit, pour opérer ce changement si avantageux dans l'enseignement, attacher à chaque école centrale les ressources indispensables au genre d'instruction qu'on vouloit y introduire. Les sciences physiques ne sont point comme les langues & les belles lettres de pures conceptions de l'esprit, des connoissances abstraites; ce n'est point à l'imagination seule que s'adressent leurs leçons: comme elles sont toutes fondées sur les faits, ce sont les objets mêmes qui les présen-

tent qu'on doit offrir aux élèves ; c'eſt aux ſens qu'elles parlent, & c'eſt par leur entremiſe qu'elles font naître des jugemens dont l'enſemble & l'enchaînement conſtituent le vrai ſavoir & déterminent l'application utile à la ſociété. Il faut donc, pour les enſeigner avec fruit, mettre ſous les yeux des élèves les productions de la nature, expoſer à leurs regards les machines dont le jeu trace les effets de ſa force & de ſa puiſſance, les appareils qui apprennent à connoître les réactions réciproques des corps, & raſſembler ainſi dans le lieu où les jeunes gens ſont reçus les collections propres à frapper leurs ſens & à fixer leur attention. La loi, pour pourvoir à ce beſoin de l'inſtruction, a preſcrit pour chaque école centrale un jardin de botanique, un cabinet d'hiſtoire naturelle, un cabinet de chimie & de phyſique expérimentale ; elle a ordonné d'y joindre une bibliothèque publique, afin d'utiliſer les immenſes dépôts littéraires que la nation poſsède. Mais ce qu'elle a voulu d'utile à cet égard, ce qu'elle a preſcrit de grand, n'eſt-il pas en ce moment ſur-tout au-deſſus du pouvoir & des forces de l'adminiſtration chargée d'exécuter ſa volonté ? Propoſer d'établir tout-à-la-fois quatre-vingt dix jardins de botanique, quatre-vingt-dix collections d'hiſtoire naturelle, autant de cabinets de phyſique & de laboratoires de chimie, n'eſt-ce pas une idée coloſſale, n'eſt-ce pas une conception giganteſque que toute la puiſſance d'un grand empire ne pourroit réaliſer, même dans des temps où elle ne ſeroit point occupée de ſoins plus preſſans & de beſoins plus impérieux ? Oui, ſans doute, il faudroit reléguer cette idée dans le pays des chimères, ſi l'on vouloit la prendre dans toute ſa latitude, ſi l'on tentoit même de faire dans chaque département & dans chaque école centrale ce qu'on ne peut, ce qu'on ne doit entreprendre que pour quelques écoles ſpéciales, ſi l'on ne convenoit pas que par ces collections le légiſlateur n'a point déſigné ces richeſſes longues & difficiles à acquérir, dont les nations les plus proſpères & les plus avancées dans la culture des ſciences n'offrent encore que quelques modèles en Europe. Que les adminiſtrations

ne soient donc ni embarrassées de l'exécution de la loi à cet égard, ni arrêtées par un obstacle qui ne seroit insurmontable que si elles le créoient tel elles-mêmes par la manière dont elles comprendroient cet article. Il ne s'agit point de former des collections nombreuses d'histoire naturelle, d'établir des cabinets complets de physique expérimentale, d'élever des laboratoires de chimie meublés de tous les ustensiles & de tous les matériaux qu'on a de la peine à rassembler même au centre de toutes les ressources : la loi n'exige pas qu'on plante quatre-vingt-dix jardins de botanique, émules ni même rapprochés de celui de Paris ou de ceux de quelques villes de la République ; elle ne demande pas non plus pour les établissemens d'instruction qui nous occupent, ces vastes dépôts de livres qui ne se trouvent que dans très-peu de lieux. La loi ne commande que l'absolu nécessaire, & les hommes au fait des démonstrations des sciences physiques savent que ce nécessaire absolu est très-peu de chose ; deux ou trois cents échantillons de minéraux les plus communs & qu'on trouve presque par-tout, quelques individus les plus familiers de chaque ordre d'animaux qu'on se procure facilement dans chaque contrée, un jardin contenant trois ou quatre cents espèces de plantes que les bois & les campagnes fournissent abondamment, suffiront pour l'enseignement de l'histoire naturelle. En physique quelques machines principales appliquées sur-tout aux circonstances les plus ordinaires de la vie, & aux manipulations les plus communes & les plus générales des arts, où les forces & les phénomènes de la nature sont employées ou reproduits ; les principaux instrumens de météorologie & d'optique, quelques modèles de machines destinées à transporter des fardeaux à mouvoir ou à élever des masses, suffiriront au professeur. Les ateliers des arts & leurs machines les plus simples, pourront même devenir sous sa main un cabinet de physique d'autant plus utile qu'il sera plus rapproché des occupations ordinaires des artistes, des manœuvres journalieres des ouvriers. Un horloger, un balancier, un opticien, un

charpentier, un menuisier, adroits & intelligens, deviendront pour le professeur dont je parle, des ingénieurs, des constructeurs d'autant plus intéressans pour les succès de ses leçons & pour les progrès de ses élèves, qu'ils lui prépareront des instrumens plus semblables à ceux qui peuplent les ateliers & plus appropriés à nos besoins que ces machines somptueuses & dorés dont on garnit les cabinets, & dont l'inspection fait naître souvent l'idée du luxe, au lieu de conduire directement à la connoissance si intéressante & si précieuse des procédés des arts. Il en sera de même pour la chimie, exceptés cinq ou six genres de vaisseaux uniquement consacrés à la pratique de cette science; les vases de cuisine, de table, les ustensiles de bois des manufactures ou des fabriques, sont tout aussi propres que les vaisseaux de la forme la plus recherchée, & de la matière la plus précieuse; les substances les plus communes & les plus universellement répandues pourront remplacer avec beaucoup d'avantages même pour les jeunes gens les matières les plus rares & les plus lointaines. Voilà comment avec peu de moyens & à peu de frais les administrations départementales aidées des lumières & de la bonne volonté des professeurs, pourront fournir aux écoles centrales les collections & les matériaux nécessaires à leur organisation; voilà comment elles rempliront dans toute la latitude convenable à ces établissemens, l'article de la loi qui concerne ces collections: il n'en est pas une qui ne possède plus ou moins abondamment dans le territoire confié à ses soins presque tous les matériaux nécessaires pour les études de l'école centrale. Qu'on ne s'y méprenne point, ce ne sont point les sciences approfondies qui font l'objet de cette espèce d'enseignement; ce n'est ni l'histoire naturelle, ni la physique, ni la chimie qu'il faut y montrer en détail. Ce sont les premiers élémens de ces sciences qu'il importe d'y exposer, c'est le goût de leur étude qu'il faut multiplier, c'est leur utilité générale qu'il faut faire connoître; & certes, rien n'est moins nécessaire pour atteindre ce but, que des

collections immenses, que des cabinets bien assortis, que des bibliothèques & des jardins magnifiques. Les objets à montrer doivent y être simples & familiers comme les démonstrations elles-mêmes; la pierre de la plaine ou de la montagne la plus voisine, les matériaux ordinaires des constructions, la mine qu'on exploite dans le canton, la simple fleur des champs, les arbres des forêts prochaines, les légumes, les fruits, les végétaux qu'on cultive près l'école, les parties des animaux domestiques, les oiseaux & les poissons des marchés, les insectes des jardins, ceux qu'on y soigne ou qu'on y élève, les principales marchandises étrangères que le commerce distribue par-tout: voilà ce qu'il importe de décrire, de faire bien connoître aux jeunes gens; voilà les vrais, les utiles matériaux de cette histoire naturelle économique, dont le législateur a voulu qu'on entretînt la jeunesse, & qui ne manqueront jamais & nulle part aux cabinets des écoles centrales. Les leviers, les coins, les poulies, les marteaux, les rabots, les vrilles, les scies, le soc honorable des charrues, les fléaux des batteurs de grains, les meules, l'humble rouet des veillées villageoises, les soufflets de nos foyers, & tant d'autres outils ou instrumens non moins ingénieux, & presque toujours plus utiles que les joujoux dorés qui surchargent les cabinets de nos amateurs: voilà les instrumens de physique, à l'aide desquels on peut démontrer les lois du mouvement, les élémens des machines & faire admirer l'emploi des forces de la nature. Les minéraux, les plus répandus, les eaux potables & non potables, les charbons fossiles si abondans, les sables, les pierres à bâtir, les terres des campagnes, les marnes fécondantes, les sucs des herbes & des fruits, les farines, les gommes, le sucre, les couleurs végétales, les bois de différentes espèces, les laitages, les chairs des animaux, leurs peaux, leur poil, le miel, la cire, &c.; voilà les sujets inépuisables des expériences chimiques, qui tout en servant à démontrer les élémens de la belle science que les dirige, conduisent sans cesse à faire connoître les

usages de ces matières, l'art de les préparer, de les approprier à nos besoins, & à répandre la rectitude & les bonnes pratiques dans les métiers qu'exercent & l'habitant des villes & celui des campagnes. Qu'on ne dise donc pas qu'il est impossible d'exécuter l'article quatrième de la loi sur les écoles centrales; qu'on apprécie mieux la lettre de cet article, & qu'en attendant que des temps plus heureux & des mesures préliminaires, telles que l'établissement d'un plus grand nombre d'ateliers & d'artistes qu'il n'y en a pour la construction des machines de physique, d'optique & de météorologie, telles que des Poteries & des Verreries spécialement consacrées aux instrumens de physique & de chimie, & des voyages de naturalistes destinés a recueillir les productions des trois règnes pour les collections de ces écoles; qu'en attendant, dis-je, l'exécution de ces mesures qui n'échapperont certainement ni aux lumières, ni à la bonne volonté du gouvernement républicain, les administrateurs puisent dans leurs propres ressources, & tirent de leur propre sol les matériaux convenables pour l'enseignement qui doit y être donné. Qu'ils ne se laissent ni effrayer, ni abattre par des difficultés qui n'existent plus pour eux, s'ils veulent saisir le véritable sens de l'article cité, & qu'ils se persuadent sur-tout qu'en remettant à des circonstances plus favorables pour se procurer des collections que les individus les plus laborieux & uniquement occupés de ce soin ne rassemblent qu'à force de temps, de peine & de dépense, ils abandonneroient à une inertie mortelle la partie la plus utile, la plus neuve, la plus indispensable même des écoles centrales, dont l'avantage sur les anciens colléges, & par conséquent le vrai succès, tient uniquement à la nature de ces démonstrations. Une fois convaincus de cette vérité on ne verra plus des administrateurs ouvrir ces écoles dans des salles vides, laisser les professeurs livrés à leurs propres forces, ne leur fournir aucun des moyens matériels d'instruction qui doivent caractériser ces institutions recommandables, & croire que leur établissement consiste

dans le placement de quelques tables & de quelques chaises au milieu de vastes enceintes dénuées de tous les objets dont la loi avoit ordonné le rassemblement. Un simple concert de volontés, des conférences suivies avec les professeurs sur le mode d'exécution relatif à ces approvisionnemens beaucoup plus faciles qu'on ne l'a pensé, si l'on veut ne commencer que par le nécessaire, auront bientôt levé les obstacles & fait disparoître les difficultés.

Un second genre d'embarras qui semble provenir de la même source que les premiers, & qui paroît retarder l'organisation de ces écoles dans un assez grand nombre de départemens, c'est la pénurie des hommes capables d'enseigner les diverses branches de connoissances qui composent l'instruction entière. En effet, neuf cents professeurs semblent, au premier coup d'œil, impossibles à trouver. Cependant la plus grande partie des départemens ont des professeurs de dessin, de grammaire générale, de langues anciennes & vivantes, de belles-lettres, d'histoire & de législation. Ce n'est que pour l'enseignement de l'histoire naturelle, des mathématiques, de la physique & de la chimie expérimentales, que cette disette se fait sentir. On en trouvera facilement la raison, si l'on se rappelle combien d'hommes étoient appelés à la culture des langues, des lettres, de l'histoire & de l'étude des lois dans l'ancien ordre de choses, & le petit nombre de citoyens qui s'appliquoient aux sciences naturelles. Il n'y a pas encore vingt ans que l'étude de ces sciences passoit pour être presque exclusivement nécessaire à l'art de guérir ; mais outre qu'à ce dernier égard les choses ont bien changé depuis vingt ans, je pense que cette prétendue disette de sujets n'est qu'apparente, & qu'elle ne vient encore que d'une manière fausse de comprendre & d'appliquer la loi. Sans doute si vous ne voulez pour professeurs d'histoire naturelle, de mathématiques, de physique & de chimie, que des naturalistes savans, de profonds géomètres, des physiciens & des chimistes très-distingués, vous manquerez de sujets, & l'on

peut douter que l'Europe entière pût fournir en deux siècles de quoi peupler les quatre-vingt-dix écoles centrales de la République de ces trois genres de professeurs. Le législateur n'a pas pu ignorer cette vérité, que la nature est avare de pareils hommes ; il n'a donc pas pu croire que deux cent soixante-dix savans illustres fussent formés & se trouvassent prêts à professer ces trois sciences dans les écoles centrales ; il a même réservé, en quelque sorte, dans sa pensée, des places où le petit nombre de ces hommes forts seroient utilement employés, lorsqu'il a conçu l'idée des écoles spéciales ; & sans prétendre à créer des rangs parmi les possesseurs des connoissances humaines, sans croire que la médiocrité ou la foiblesse pussent jamais donner des leçons dans les écoles centrales, le législateur n'a pas moins pressenti que la méthode & la clarté dans les démonstrations physiques, plutôt que la profondeur & le génie créateur dans les sciences naturelles, seroient le principal mérite recherché dans les professeurs de ces écoles. Ainsi, sans être profonds dans ces sciences, des citoyens instruits, d'un esprit droit & juste, sont très-propres à remplir ces places, peut-être même plus propres que ces hommes rares dont j'ai parlé. Voyez maintenant combien vous avez de latitude dans vos choix, & quelle abondance succède à une prétendue stérilité ! Tout homme lettré, habitué à l'étude, muni des premières bases des connoissances humaines, accoutumé à la netteté des idées & à l'ordre dans le travail, peut même, quand il n'auroit point cultivé en particulier l'histoire naturelle, la physique & la chimie, acquérir en quelques mois assez de notions sur ces sciences pour en démontrer les élémens requis dans les écoles centrales, où, encore une fois, il seroit inutile, & même désavantageux, de les approfondir. N'allez pas cependant conclure de ces réflexions, tirées de la connoissance des vues du législateur & de la place des écoles centrales dans le plan général d'instruction publique, que je regarde comme impropre ou dangereux le choix des professeurs célèbres qui décorent les

listes des écoles centrales ; la seule crainte qui m'agite en considérant de pareils choix, c'est qu'avec de tels maîtres une *école centrale* ne devienne une *école spéciale*; & pour être trop bien rempli, il faudroit bien convenir alors que le but de la loi seroit outre-passé. Mais je me rassure en pensant que la voix publique les appellera bientôt aux écoles spéciales, dont le Conseil des Cinq-Cents va s'occuper incessamment, & que votre zèle pour le progrès des lumières attend sans doute avec impatience.

Après avoir parlé de la nature des écoles centrales, des collections qui leur sont nécessaires, des moyens de se les procurer promptement, du genre & du choix des professeurs qui leur conviennent, occupons-nous un moment des élèves & de leur instruction. En divisant l'enseignement en trois sections, la première comprenant le dessin, l'histoire naturelle & les langues ; la seconde, les mathématiques, la physique & la chymie ; la troisième, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire & la législation ; l'article troisième de la loi partage les élèves en trois classes, suivant leur âge, de douze ans à quatorze, de quatorze à seize, & de seize au-dessus. Elle veut que le premier âge soit attaché à la première section, le suivant aux leçons de la seconde, & le plus avancé à celles de la troisième : ainsi elle proportionne au degré de l'intelligence des jeunes gens le genre de leurs études ; elle consacre six ans à parcourir les élémens des connoissances utiles ; elle suppose que la jeunesse, munie dans les écoles primaires ou dans leur éducation privée, de l'art de lire & d'écrire, des premières notions du calcul & des lois de leur pays, apporteront à l'étude des sciences utiles les dispositions nécessaires pour en saisir les grands résultats, & pour en recueillir les fruits nécessaires au plus grand nombre des professions de la société. Elle laisse par l'article 9 à des réglemens particuliers, confiés aux administrations départementales, & que le Directoire exécutif devra confirmer, le soin de maintenir l'ordre des leçons, la discipline inté-

rieure, les devoirs des profeſſeurs & ceux des élèves. Ces règlemens doivent embraſſer tout ce qui eſt relatif au bon ordre, & tout ce qui peut concourir aux ſuccès des études. Les adminiſtrations y trouveront, de concert avec les profeſſeurs, un mode d'aſſurer l'avancement des élèves, de reconnoître leurs progrès, de ſtimuler les indolens, de ſoutenir la bonne volonté des foibles, d'encourager & de récompenſer même les plus ſtudieux & les plus aſſidus. Elles engageront les maîtres à reconnoître, à diſtinguer, à tirer de la foule ces jeunes gens heureuſement nés, qu'une aptitude décidée, qu'un goût vif & prononcé entraîne de bonne heure vers la culture des lettres & des ſciences, & que la nature ſemble avoir formés pour reculer les bornes des connoiſſances humaines. Elles ménageront avec un égal ſoin les hommes utiles, dévoués à l'enſeignement de ces écoles, & dont les intérêts doivent leur être d'autant plus chers, qu'ils ſont trop ſouvent accoutumés à les ſacrifier aux charmes de l'étude, & à la paſſion du ſavoir. Elles trouveront dans le ſecond article de l'article 7 un moyen de les indemniſer de leurs ſoins, & d'améliorer leur ſort en fixant la rétribution annuelle des élèves, en prenant tous les moyens d'en augmenter le nombre, & d'appeler, par une organiſation ſage autant que profitable, les fils de la plus grande partie des citoyens à cette ſource pure de l'inſtruction.

Quoique les pratiques employées dans les colléges ne ſoient point, à beaucoup près, celles qu'on doit recommander ni ſuivre pour les écoles centrales, rien n'empêche cependant qu'on y prenne quelques-unes de celles qui ne répugnent point aux établiſſemens républicains, & qu'une longue expérience a conſacrées : telle eſt celle des devoirs écrits & des leçons appriſes par les élèves d'une ſéance à l'autre, & dépoſés ou récitées dans la claſſe à leur arrivée. Cette beſogne, profitable & non trop peſante pour les travailleurs, force les pareſſeux à l'ouvrage, pique l'amour propre, fixe les objets dans la mémoire, & donne à leur impreſſion une durée & une ténacité que rien n'altère. Il

nous suffit, pour la proposer, de nous rappeler que nous avons dû tous ce qui nous est resté des études d'ailleurs ennuyeuses & trop monotones de nos colléges, à ces légers efforts de notre mémoire. Il seroit d'ailleurs impardonnable d'oublier dans nos institutions modernes toutes les méthodes d'exercer cette partie de l'entendement qui a tant besoin de culture dans le jeune âge, & qui nous amasse des matériaux si précieux pour toute notre vie. Mais que la sagesse & la retenue président à tous les règlemens, sur-tout à ceux qui regardent les professeurs; que l'influence des administrations sur la marche des écoles centrales soit cachée sous le voile de la réserve & de la prudente discrétion; qu'on se rappelle sur-tout ici que trop de règlemens peuvent bannir la règle, que la moindre contrainte est une chaîne qui pèse sur le génie, & qu'exiger trop des hommes qu'une vie solitaire et des passions douces portent naturellement à n'exiger rien des autres, c'est risquer de perdre tout le fruit que la seule indépendance fait tirer de la culture des lettres & des sciences.

Dans les occasions de bien faire que l'établissement des écoles centrales présentera aux administrations départementales, il en est une qu'elles s'empresseront de saisir, lorsque ces écoles auront acquis la consistance qu'elles promettent aux amis des sciences. Quoique destinées aux six années de la vie depuis douze jusqu'à dix-huit ans, la loi ne les a point fermées aux âges plus avancés; leur organisation plus forte que celle des collèges, l'instruction plus étendue & plus générale qu'on y donnera, la forme même sous laquelle elle y sera donnée, pourront y appeler, n'en doutons pas, des citoyens au-dessus de dix-huit ans, sur-tout parmi ceux qui, connoissant le prix des études & la grande utilité des sciences, auront manqué depuis sept ans des moyens & des occasions de s'instruire, ou qui ayant commencé de les cultiver en leur particulier, desireront de compléter les premières connoissances qu'ils auront acquises. Quelques places destinées à les recevoir dans les salles de démonstrations, &

peut-être mieux encore quelques jours consacrés à des résumés ou à des généralités, leur ouvriront le sanctuaire dans lequel ils brûleront d'être introduits. C'est aux professeurs mêmes que les administrateurs doivent s'adresser pour organiser cette partie des règlemens ; car c'est à eux seuls à disposer leurs leçons de manière à remplir, comme ils le jugeront convenable, cette double utilité.

Lorsque les mesures préparatoires que j'ai indiquées auront été prises par les administrateurs ; lorsque l'ordre qu'elles feront naître sera bien établi dans les écoles centrales, leur véritable succès, leur utilé réelle ne dépendra plus que du travail des professeurs. Ici la marche administrative doit en quelque sorte s'arrêter : ce qui tient au travail de l'esprit ne connoît plus les limites ni les barrières que la loi place au-devant des actions ordinaires des hommes ; mais si la règle n'a rien à prescrire, l'expérience dans l'art d'enseigner, le goût & le talent reconnus de ceux qui l'ont exercé avec succès, doivent être interrogés par ceux qui se consacrent à l'honorable emploi d'instruire les hommes & qui commencent à entrer dans la carrière.

Ils apprendront de ces maîtres de l'art, que la méthode, sur-tout dans les sciences physiques, est le premier besoin de celui qui montre comme de celui qui apprend ; que c'est le fil qui conduit sûrement le professeur & l'élève dans le dédale des connoissances acquises ; que l'arrangement régulier des faits, leur classement, leurs passages successifs du simple au composé, font le principal mérite des leçons ; qu'on en reconnoît la bonté moins à l'éloquence, à la facilité, à la chaleur, à l'abondance même du professeur, qu'à l'attention, à l'assiduité, à l'intérêt qu'y portent les élèves, & sur-tout au nombre des vérités qu'ils y apprennent ; que le discours improvisé, ou ce qu'on nomme *le parler d'abondance*, simple, mais pur, également éloigné du trivial & de la boursoufflure, est mille fois préférable aux leçons écrites ; que le premier est toujours d'accord, toujours en harmonie avec les auditeurs ; qu'il se compasse & se me-

ſure ſur leur degré d'intelligence ; qu'il admet les répétitions lorſque les élèves n'ont pas entendu ou compris ; qu'il eſt en un mot le ſeul propre à relever leur attention, à la ſoutenir, à piquer la curioſité, & à produire en un mot tous les effets qu'on attendroit en vain des leçons écrites.

Celles-ci en effet ſont froides, monotones ; elles reſſemblent aux chapitres d'un ouvrage ; elles en ont l'ordonnance & la ſévérité ; elles ne s'accordent point avec les diſpoſitions de ceux qui écoutent ; elles n'offrent point l'éclairciſſement qu'ils deſirent, la répétition qu'ils attendent, l'explication, le développement que leurs regards, leurs geſtes mêmes ſollicitent.

Quoique je recommande les leçons improviſées, cela ne ſuppoſe pas qu'on doive, ni même qu'on puiſſe les faire ſans préparation ; mais cette préparation ne doit être qu'un canevas méthodique des objets à traiter dans la leçon ; un ſimple carré de papier ſuffit pour contenir ce qui ſert à guider l'eſprit du profeſſeur ; l'ordre de ſa leçon doit y être tracé ſous la forme de tableaux, de diviſions régulières & propres à rappeler à ſa mémoire la ſuite des idées & des faits qui conſtituent la démonſtration.

La réunion de ces feuilles livrées enſuite à l'impreſſion, peut devenir pour les élèves une ſorte de programme, qui leur ſervira pour ſuivre avec plus de fruits les leçons du profeſſeur. C'eſt ainſi que dans les univerſités d'Allemagne, chaque profeſſeur publie pour ſes cours un ouvrage dont les diſciples ſe munifient, & ſi l'on peut reprocher aux ſavans Allemands une trop grande multiplicité de livres, d'élémens, & de traités ſur les mêmes matières ou ſur les mêmes ſciences, on peut à auſſi juſte titre reprocher aux ſavans Français de n'en point avoir aſſez.

Nous n'avons preſque aucun ouvrage élémentaire ſur l'hiſtoire naturelle, ſur la phyſique, ſur l'antiquité & l'hiſtoire ; & ce ne ſera pas ſans doute un des moindres bienfaits de l'établiſſement & de la bonne organiſation des écoles centrales que la publication des principes, des élémens, des métho-

des de toutes les sciences que nous devrons bientôt aux veilles de leurs professeurs, parce qu'ils connoîtront bientôt le vide de nos bibliothèques à cet égard, & la nécessité de répandre & de multiplier ces sortes d'ouvrages.

Quelle heureuse époque pour la République française, que celle où les presses, au lieu de faire circuler dans le peuple l'erreur, la calomnie, l'immoralité, le mensonge, seront employées à publier sous toutes les formes, & à multiplier pour tous les états, pour toutes les professions, les connoissances vraies & utiles que l'enseignement des lettres & des sciences leur prépare.

Telles sont, citoyens législateurs, les réflexions que j'ai cru devoir consigner dans ce rapport sur l'organisation des écoles centrales, sur les moyens faciles & prompts de la rendre plus complette & plus utile aux élèves. Votre commission a pensé qu'il étoit d'autant plus nécessaire de les présenter au Conseil, que la résolution dont vous l'avez chargée de faire l'examen est entièrement relative à un des moyens les plus indispensables d'activer cette organisation, comme le disent les motifs d'urgence que vous avez adoptés. En effet, il est question de déterminer les emplacemens de ces écoles sur lesquels les administrations de départemens ont souvent des difficultés dépendantes ou des localités, ou de quelques lois antérieures, ou d'arrêtés d'autorités constituées.

L'article premier de cette résolution lève tout obstacle sur ce point en déterminant cet emplacement dans les maisons ci-devant connues sous le nom de *collèges*, qui demeureront affectées à l'enseignement, & dans lesquelles les professeurs seront logés; les jardins qui font partie de ces maisons seront convertis en jardins de botanique; & lorsque leur local ne suffira pas, ou bien lorsqu'elles n'auront point de jardins, un local ou un terrein convenable, désigné par l'administration départementale au Directoire exécutif sera présenté au Corps législatif pour y être statué: aucun autre édifice ne pourra être consacré à cet usage sans une loi; aucune disposition de terreins ou de maisons nationales en

228

faveur de l'inſtruction, faite par des arrêtés de repréſentans du peuple ou d'autres autorités conſtituées, n'aura ſon effet qu'autant qu'elle ſera compriſe dans quelques articles de cette réſolution, ou confirmée ſuivant la forme qu'elle établit.

Votre commiſſion n'a rien trouvé que de ſage & d'utile dans cette réſolution; elle eſt propre à fixer la marche des adminiſtrations; elle termine les incertitudes qui pouvoient les arrêter ſur le placement des écoles centrales; elle rend à l'enſeignement des édifices qui ſont reſtés trop long-temps inutiles, ou qui ont été en quelque ſorte profanés par des uſages trop étrangers à leur première deſtination; elle ne contrarie point l'article de la loi du 3 brumaire, qui permet aux communes la formation d'écoles centrales ſupplémentaires; elle les invite au contraire à en ſolliciter l'établiſſement; elle s'oppoſe en même-temps à toute dilapidation; enfin elle ne peut qu'améliorer la régénération de l'enſeignement.

Tous ces motifs réunis engagent votre commiſſion à vous propoſer d'approuver la réſolution.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Meſſidor, an IV.